

Sujet : [INTERNET] Puisard pour eaux de voiries dans la zone des 300 m

De : Quentin Quentin <compa011218@gmail.com>

Date : 25/09/2023 14:32

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique diligentée, je tiens à vous signaler que j'ai identifié une voie privée goudronnée au 56 route de Cozes dont les eaux pluviales routière se déversent dans un puisard qui se situe dans la zone des 300m de la Bougeoisie. Cette voie dessert 11 logements avec des véhicules qui peuvent stationner sur cette voie privée.

Ce type de pollution (eaux grasses de voiries (parcelles AR150, AR339,AR432 ==> 1233m² en tout)) est-il à considérer pour la protection des eaux souterraines vouées à la consommation humaine.

Si cette pollution du sol répétée vous semble significative, alors une mise en conformité de cette voie avec la situation envisagée me semble pertinente.

La collecte des eaux de voirie par exemple sur le réseau de la route de Cozes serait une solution à condition bien sûr que cette voie devienne publique.

Habitant de la commune de Saujon